

**LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE  
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES  
ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN  
MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET  
DE SANTÉ**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Murphy (p.12683).

**M. George Minaker (Winnipeg—St. James):** Monsieur le Président, je suis content de pouvoir prendre part au débat sur le projet de loi C-96. De quelque parti politique que nous soyons, nous donnons tous notre appui à l'enseignement postsecondaire et à des services de santé de qualité. L'opposition essaie pourtant de faire croire au public que de fortes compressions sont effectuées dans le financement des programmes établis. Ce n'est pas le cas. En fait, ce financement va continuer de croître au cours des cinq prochaines années. L'accroissement annuel sera d'environ 5 p. 100 en moyenne, et quelque 90 milliards seront transférés aux provinces au cours des cinq prochaines années, soit 25 milliards de plus qu'au cours des cinq années précédentes. Le taux d'inflation est actuellement de 4 p. 100. L'objectif du gouvernement est de maintenir ou d'abaisser ce taux. Les provinces recevront alors un pourcentage d'augmentation supérieur à l'inflation.

Pour vous donner une idée de ce que cela représente pour les provinces, voici les sommes que le Manitoba recevra au cours des cinq prochaines années pour le financement des programmes établis. En 1984 le Manitoba a reçu 618 millions de dollars. En 1985-1986, il va recevoir 664.9 millions de dollars, soit environ 10 p. 100 de plus. En 1986-1987, il devrait recevoir 704.8 millions. Il n'y a pas de réduction; les montants augmentent à un rythme très raisonnable.

Lorsque nous débattons des fonds transférés aux provinces, l'opposition oublie que vers 1967 les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'un transfert de points fiscaux aux provinces. Les provinces touchent encore ces points fiscaux. Et pourtant, les gouvernements provinciaux—et certainement le gouvernement manitobain—n'en tiennent pas compte. Cette année-ci, ces points vont totaliser quelque 202 millions de dollars pour la seule province du Manitoba.

J'ai eu la chance de siéger à l'Assemblée législative du Manitoba durant huit années et demie. Je sais ce que c'est que de se trouver de l'autre côté de la table. Je peux comprendre ce que ressent le gouvernement manitobain actuel. Toutefois, une chose a toujours été claire. Qu'ils aient été dans l'opposition ou au gouvernement, les néo-démocrates manitobains ont toujours déclaré que les gouvernements provinciaux ne pouvaient juguler l'inflation ni faire baisser les taux d'intérêt. Ils disent que c'est le gouvernement fédéral qui fait grimper les taux d'intérêt et d'inflation. Qu'a donc essayé de faire le gouvernement fédéral depuis les dix-huit mois qu'il est au pouvoir? Il a essayé de freiner l'inflation. Il a essayé de faire baisser les taux d'intérêt. Et il a réussi. Nous nous efforçons de restreindre les dépenses gouvernementales et de comprimer le déficit. Compte tenu de

*Accords fiscaux—Loi*

cela, notre attitude envers les provinces est juste. Nous avons dit que nous continuerons d'augmenter les paiements de transfert à raison de 5 p. 100 par an, soit une hausse supérieure à celle prévue pour les autres dépenses fédérales. En même temps, nous diminuons le déficit. Les paiements de transfert fédéraux constituent, en importance la troisième dépense du gouvernement fédéral. Après les frais d'administration de la dette publique, ils représentent la dépense qui a augmenté le plus rapidement. C'est pourquoi, je demande aux provinces, et notamment au Manitoba, d'envisager de réduire leur déficit.

Le Manitoba reçoit environ 1.3 milliard de dollars par an du gouvernement fédéral. Cette année, les recettes de ce gouvernement totaliseront environ 3.1 milliards de dollars. Par conséquent, environ 42c. de chaque dollar perçu par la province du Manitoba proviennent du gouvernement fédéral. Même ainsi, le gouvernement provincial connaît un déficit d'environ 550 millions de dollars. La province se trouve certainement dans l'obligation de restreindre ses dépenses.

Dans ses prévisions budgétaires, elle alloue 59.4 millions de dollars à l'enseignement postsecondaire et à la formation, 156.3 millions de subventions aux universités et 7.7 millions de subventions d'équipement, soit un total de 223.4 millions de dollars. Pour cette même année financière, le gouvernement fédéral fournira 65.1 millions de dollars à cette province au titre des transferts fiscaux et 111.6 millions au titre des transferts en espèces dans le cadre du FPE, sans oublier les paiements de péréquation connexes de 13.6 millions de dollars. La province recevra ainsi un total de 190.3 millions de dollars. Cependant elle prévoit de n'en dépenser que 223.4 millions. De toute évidence, notre part dépasse de loin les 50 p. 100 prévus au départ.

• (1510)

Je pense que nous sommes équitables. Il est toujours difficile d'essayer de mettre de l'ordre dans ses affaires, mais je pense qu'en augmentant nos subventions plus rapidement que les autres dépenses fédérales et à un rythme supérieur au taux d'inflation, pour cette année et les années à venir, nous faisons preuve de probité et de réalisme en la matière.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, la mesure dont nous débattons, le projet de loi C-96, est extrêmement importante et elle aura d'énormes répercussions sur les régions du pays. En effet, comme les députés le savent, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, qui ne fait aucun doute, malgré les objections des partis de l'opposition, les paiements de transfert aux provinces seront réduits de plus de 8 milliards de dollars au cours des six prochaines années.

Pour ma province, l'Ontario, ces compressions s'élèveront à 3 milliards de dollars. Je suis presque certain que d'aucuns prétendront que l'Ontario est l'une des provinces les plus riches du pays et qu'elle va pouvoir assumer ses propres responsabilités, comme mon honorable collègue de la merveilleuse province du Manitoba vient tout juste de le dire pour sa province. Je voudrais simplement rappeler aux députés que l'Ontario a un arrière-pays très étendu qui lui coûte fort cher. Il s'agit du nord de l'Ontario, qui occupe 60 à 70 p. 100 de la superficie totale de la province. Les coûts sont énormes pour le gouvernement provincial. Le premier ministre David Peterson a précisé très clairement lors de conférences des premiers ministres que